



Association Sportive Rochettoise de Badminton

Les Mille Clubs

Impasse des Pincevents

77000 La Rochette

Association loi de 1901

Club Sportif Affilié FFBAD

Agrément DDJS N° AS 77 01 984

Siret N° 417 877 974 000 10

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE DE BADMINTON du **lundi 23 juin 2025**

Le lundi 23 juin 2025, les membres de l'Association Sportive Rochettoise de Badminton se sont réunis à la maison des associations à La Rochette en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une liste de pointage contrôlée par le secrétaire (Mr Poutier JP), confirmée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Cette liste est consultable dans les archives de l'association.

L'assemblée est présidée par Audrey Dandy, assisté par Sébastien Bedu vice-président, Florian Collet trésorier et Jean-Philippe Poutier secrétaire.

63 membres étaient présents ou représentés, sur 219 adhérents. Plus de 20% du quorum des membres étant présents ou représentés, l'assemblée a pu valablement délibérer conformément à l'article 13 des statuts.

La réunion s'est ouverte à 19h50, Audrey Dandy a commencé par remercier les présents, particulièrement Philippe Michaud, vice-président de l'ASR. Elle a également remercié les municipalités, les agents municipaux, Christian Martin, agent de développement du comité, les partenaires et les entraîneurs ainsi que les adhérents actifs.

L'ordre du jour a été suivi par la présidente :

- Adoption du PV de l'AG Ordinaire du 19 juin 2024
- Présentation du rapport moral de la présidente (saison 2024/2025) et Adoption
- Présentation du Bilan de la saison 2024/2025 par les responsables des commissions
- Présentation du Bilan financier (disponible sur le site internet), du Compte-rendu du vérificateur aux comptes et Adoption
- Présentation des perspectives pour la saison 2025/2026
- Présentation du Budget Prévisionnel 2025/2026 (disponible sur le site internet) et Adoption
- Présentation des Cotisations 2025/2026
- Élections
 - a. du nouveau bureau directeur
 - b. du vérificateur aux comptes
 - c. des trois délégués à l'A.G. de l'A.S.R.
 - d. des trois délégués à l'A.G. du comité départemental
 - e. du représentant au comité directeur de l'A.S.R.
- Questions diverses

Il a donc été fait lecture des rapports.

La présidente et les membres du bureau dressent un bilan de la saison 2024-2025 selon les catégories suivantes : jeunes, animations adultes, compétitions. Sont ensuite présentées les perspectives pour la saison à venir.

La présidente a mis au vote les points suivants :

- le PV de l'AG Ordinaire du 19 juin 2024 : **adopté à l'unanimité**.
- Rapports moral saison 2024/2025 : 3 contre, 2 abstentions, **adopté**
- Présentation du bilan financier : **validé** par le vérificateur aux comptes, Thibault Venzac : **adopté à l'unanimité**.
- Présentation du budget prévisionnel : 1 abstention, **adopté**.
- Présentation des cotisations :
 - Le montant des cotisations va évoluer selon le barème suivant :
 - Jeunes : 190 €
 - Adulte, (avec entraînements) : 190 €
 - Adultes, (sans entraînement) : 165 €
 - Famille (le week-end et les vacances, 1 adh= 1+) : 120. €
 - Femmes : -30 €
 - Indiv : 100 €
 - Extérieur : 110 € sous réserve de place et uniquement pour le jeu libre

Les questions suivantes ont été posées par l'assemblée :

Q : Comment comptez-vous faire 6000€ de recettes en vêtements ? Comment peut-on provisionner 6000 euros de recettes de vêtements, ce qui équilibre les dépenses de 6000 mais comment cela sera possible ?

R : Nous avons pris la fourchette la plus haute des tarifs de sublimation (40€ l'unité) que nous avons multiplié par une approximation de 150 adhérents. Après les recettes des tshirt sont associées aux mêmes dépenses.

Q : Pourquoi les charges sociales ne sont-elles pas budgétisées, incluses dans les salaires ?

R : Parce que Frédéric ne sera pas salarié l'année dernière. Il sera prestataire et paiera ses charges à l'URSSAF directement via son entreprise individuelle.

Q : Du coup, l'intitulé n'est pas bon. Ce sont des charges de prestations ?

R : Exactement. La case n'existe pas (encore).

Q : Pourquoi la subvention de l'ANS est provisionnée sur l'année 2025-2026, alors qu'elle est attribuée en juin après une demande en avril-mai ?

R : Le dossier ANS était à déposer entre le 9 avril et le 5 mai à 12h. Le dossier est en instruction à la ligue jusque fin juin. Le paiement des subventions est prévu avant la rentrée sportive de septembre 2025.

Q : Le département passerait de 300 à 2400 euros alors que l'on sait que les subventions pour le sport sont diminuées, ce n'est plus une priorité après les JO 2024, sachant que les subventions des collectivités sont demandées en septembre à l'approche du vote du budget, il vaut mieux ?

R : Le dossier de subvention « aide au fonctionnement » est déposé en janvier. L'instruction a du avoir lieu le 20 juin. Si nous sommes aidés par le département, le paiement se fera courant de l'été) => Il est donc sur le budget 25/26. Il est possible que les subventions départementales diminuent mais concernant les subventions municipales, elles sont – étonnamment – en hausse. Nous passons de 200€ à 500€ pour VLP et de 7000€ à 7500€ pour LR. Et le même montant est assuré pour La Rochette en 2026.

Q : Dépenses 8600 euros en plus pour la saison prochaine, c'est énorme, qu'est-ce qui va justifier cette augmentation ?

R : La hausse du tarif des volants, les textile, les factures liées à Frédéric qui a 30 ans d'expérience.

Q : Qu'est-ce qui justifie le paiement partiel du déplacement d'un joueur, d'un montant de 250€ ?

R : L'équipe 1 avait besoin d'une joueuse forte et expérimentée pour gagner des matchs, pour essayer de se maintenir en R3. Nous devons mettre toutes les chances de notre côté. Il n'y a rien de choquant dans cette démarche. Tous les sports y ont recours.

Q : Quelle est la différence entre Joueur loisir et jeu libre ?

R : Le jeu libre est accessible à TOUS nos adhérents (compétiteurs ou loisirs). Le joueur loisir ne pratique pas (ou pas encore) en compétition (privée ou interclubs), il peut tout de même bénéficier d'entraînements pour s'améliorer.

Une fois toutes les questions terminées, les élections ont débutées :

- Elections :
 - Du Conseil d'administration à l'**unanimité**.
La composition et les rôles au sein du conseil d'administration se composent comme suit :
 - **Présidente** : Audrey Dandy
 - **Vice-président** : Sébastien Bedu
 - **Trésorier** : Florian Collet
 - **Secrétaire** : Jean-Philippe Poutier
 - **Responsables jeunes** : Eloïse Lipp-George et Vincent Arcigni
 - **Responsables ICD/compétitions** : Adrien Cormier et José-Ivan Povéda
 - **Responsable communication** : Camille Vallon
 - Vérificateur aux comptes : Thibault Venzac à l'**unanimité**.
 - Représentants à l'AG DE L'ASR à l'**unanimité**.
 - Audrey Dandy, Christopher Owen et José-Ivan Povéda
 - Représentants à l'AG du Cobad 77 à l'**unanimité**.
 - Audrey Dandy, Jean-Pierre Lipp-Georgé, José-Ivan Povéda et Eveline Cozema
 - Représentant au Comité directeur de l'ASR à l'**unanimité**.
 - Audrey Dandy et son adjoint Sébastien Bedu.

Sont autorisés à faire fonctionner les comptes bancaires de l'association :

- Florian COLLET (Trésorier) et Audrey DANDY (présidente).

Aucune autre question n'ayant été soumise à l'assemblée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h01.

Le présent Procès-Verbal est signé par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

A La Rochette, le 23 juin 2025

La présidente de séance
Audrey Dandy



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe Poutier

